

AVIS N°05-2024 DU CSRPN OCCITANIE

relatif à une demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques
dans le périmètre de l'APPG de Thézels -Castelnau -Montratier (46)

Vu l'avis du rapporteur de la CRPG,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 13 février 2024, en présence des membres de la CRPG,

Vu le vote électronique du CSRPN du 27 février au 5 mars 2024,

Considérant

- que ces fouilles seront réalisées dans le respect du site et permettront son exploitation scientifique et une meilleure connaissance de sa faune,
- qu'elles contribuent grandement aux aspects pédagogiques de la formation universitaire d'étudiants en paléontologie,
- qu'un retour et une sensibilisation de la population locale pourraient à terme être envisagés par le biais de conférences ou d'une exposition,

Le CSRPN émet un avis favorable.

Toulouse, le 6 mars 2024,

La Présidente du CSRPN



Magali GERINO

Rapport sur la demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques dans la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot (Commune de Castelnau-Montratier)

Description du projet

La demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques est déposée par Cécile Blondel, maîtresse de conférence en paléontologie à l'Université de Poitiers. Cette demande d'autorisation de fouilles est réalisée dans le cadre d'une école de terrain dans la première année du Master BEE parcours paléontologie à l'Université de Poitiers.

Description du site

Le site paléontologique dit de Thézels se situe sur la commune de Castelnau-Montratier. Ce site fossilifère, étudié dès 1925 par Schaub, fait l'objet de fouilles paléontologiques depuis les années 1970, avec l'accord des différents propriétaires successifs du terrain. Ce site est exploité dans le cadre du stage de terrain de la première année du Master BEE parcours Paléontologie qui s'y déroule depuis 2003, sous la direction de Cécile Blondel.

Le site de Thézels est situé sur un terrain privé et est constitué d'une légère dépression, seule trace visible des fouilles antérieures. L'excavation, d'une surface de 700 m² environ, se trouve sur une parcelle portant une ancienne prairie naturelle recolonisée par des arbres et des arbustes. Les calcaires lacustres et palustres qui affleurent y contiennent de façon très ponctuelle de nombreux restes (os et dent) de vertébrés datés de la limite Oligocène/Miocène (MP30, -23 Ma). La faune de Thézels comporte à l'heure actuelle 28 espèces de mammifères et est localité type pour deux d'entre elles (appartenant au grand groupe de rongeurs Cricetidae et Dipodidae). D'un point de vue géologique, le gisement de Thézels constitue un témoin de la transgression des dépôts palustres et lacustres sur les paléoreliefs des causses du Quercy.

Objet et présentation des fouilles prévues

L'exploitation du site de Thézels a permis la découverte de 3125 spécimens dentaires et postcrâniens, inventoriés et conservés au sein des collections du laboratoire PALEVOPRIM (Université de Poitiers). L'objectif scientifique des fouilles est de poursuivre la collecte de matériel afin de mieux documenter cette faune qui fait l'objet d'études en cours (notamment une étude sur les Rhinocerotidae réalisée dans le cadre d'un postdoctorat). Ces fouilles ont également un objectif pédagogique très important puisqu'il s'agit d'un stage de terrain qui est un élément crucial de la formation des jeunes paléontologues dans le cadre du Master BEE parcours Paléontologie. Au cours de ce stage, les aspects pratiques, techniques de fouilles et détermination du matériel sont abordés, mais également les problèmes de législation, d'éthique scientifique, et les stratégies de valorisation des résultats d'une fouille paléontologique. Les fouilles sont prévues sur une période de cinq jours et impliquent 1) le dégagement du site afin de retrouver la continuité des couches géologiques en place (le site est recouvert chaque année); 2) la fouille du site à l'aide de marteaux/burins pour le prélèvement de blocs, ou au couteau pour les zones les plus tendres; 3) le prélèvement de sédiment meuble pour la recherche de micro-restes (lavage/tamissage). L'équipe de fouille sera constituée de 15 personnes, 13 étudiants et deux enseignants-chercheurs.

Etude d'impact

L'impact de ces fouilles sur le site paléontologique sera relativement limité sur une période de cinq jours. La couche fossilifère sera creusée avec prélèvement de blocs et de sacs de sédiment. Le site sera, comme chaque année, protégé à l'issue des fouilles et recouvert par une bâche afin de préserver les couches fossilifères de l'érosion. L'ensemble des fossiles

récoltés sera déposé dans des collections publiques universitaires, garantissant la conservation de ce géopatrimoine ex-situ.

Proposition d'avis

Considérant,

- .que ces fouilles seront réalisées dans le respect du site et permettront son exploitation scientifique et une meilleure connaissance de sa faune
- .qu'elles contribuent grandement aux aspects pédagogiques de la formation universitaire d'étudiants en paléontologie
- .et qu'un retour et une sensibilisation de la population locale pourraient à terme être envisagés par le biais de conférences ou d'une exposition,

je propose que le CSRPN émette un avis favorable pour cette demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques.

Montpellier, le 12 Février 2024

Le Rapporteur de la CRPG